

**DECISION RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE
DEPARTEMENT DES OPERATIONS ET DES PARCOURS**

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,

- Vu le Code de la santé publique et notamment dans ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,
- Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie à compter du 15 mai 2019.
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1^{er} juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **madame Elsa Olivieri**, directrice des opérations et des parcours, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du département dont elle a la charge, dans la limite des crédits budgétaires et dans le respect des règles de comptabilité publique, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la conduite et à l'exécution de ses missions, se rapportant :

- au département des opérations et des parcours ;
- à la direction des soins ;
- à la direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers.

Article 2 - Dispositions relatives à la direction des soins

En cas d'empêchement ou d'absence de **madame Elsa Olivieri**, délégation de signature est donnée à **madame Katia Lièvreumont**, directrice de soins à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions à l'exception de la passation et de l'exécution des marchés publics, dont :

- Conventions de stage ;
- Évaluations pour mises en stage et titularisations ;
- Ordres de missions du personnel paramédical ;
- Protocoles de coopérations

En cas d'empêchement ou d'absence de **madame Elsa Olivieri** et **madame Katia Lièvreumont**, délégation est donnée signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Christine Le Coz**.

Article 3 - Dispositions relatives à la direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Elsa Olivieri**, délégation de signature est donnée à **madame Aurore Bouquerel**, directeur adjoint en charge de la qualité, de la gestion des risques et des usagers, pour signer dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

Sont exclus de cette délégation, les actes ci-après :

- la passation et de l'exécution des marchés publics ;
- la gestion administrative des personnels

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Elsa Olivieri** et de **madame Aurore Bouquerel**, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Marjorie Bodereau**, directrice adjointe à la direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers.

En cas d'empêchement de **madame Marjorie Bodereau**, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Valérie Baude**, cadre supérieur de santé.

Article 4 - Dispositions relatives aux relations avec les usagers

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Elsa Olivieri**, délégation de signature est donnée à **madame Marjorie Bodereau**, directrice adjointe à la direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers, pour signer dans la limite des attributions relevant de ses missions tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions se rapportant à la gestion des relations avec les usagers. Les lettres de réponse aux plaintes et réclamations n'entrent pas dans ce périmètre.

En cas d'absence ou d'empêchement de **madame Elsa Olivieri**, de **madame Aurore Bouquerel** et de **madame Marjorie Bodereau**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à **madame Valérie Baude**.

Sont exclus de cette délégation, les actes ci-après :

- la passation et de l'exécution des marchés publics ;
- la gestion administrative des personnels.

Article 5

Délégation de signature est donnée aux cadres supérieurs de santé, faisant-fonction de cadres supérieurs de santé, aux cadres de santé et faisant-fonction de cadres de santé :

- Florence AGOURD ;
- Valérie BAUDE ;
- Caroline BUEE ;
- Florent CHARDONNET ;
- Nathalie COUSSEDIERE ;
- Zouba KEBAILI ;
- Laetitia LAMBELIN ;
- Jean Marc LARGERIE ;
- Christine LE COZ ;
- Eric LERECULEY ;
- Mélanie NONNENMACHER ;
- Nelly ORLIAC ;
- Sylvie PEZERIL ;
- BOUFFETEAU Nicolas ;
- CARATY Nathalie ;
- CHERON Evelyne ;
- COLAS Claire ;
- CROCQUEVIEILLE Sébastien ;
- DELAUNEY Kitty ;
- DOMINGO Stéphanie ;
- DUJARDIN Stéphane ;
- FOSSE Lucile ;
- FRANCOISE Guillaume ;
- GABORIEAU Isabelle ;
- GOBBE Mathilde ;
- GODIN Florence ;
- HAMEL Séverine ;
- HAMON Gaëlle ;
- HUGUENOT Véronique ;
- JOUENNE Sylvie ;
- JOUIN Timothée ;
- LEBRUN Christelle ;
- LAROCHE Sophie ;
- LEBRUN Claire ;
- LECAPLAIN Marie-Claude ;
- LECARPENTIER Aurélie ;
- LEPLAY Patricia ;
- LEWIN Catherine ;
- LORPHELIN Elsa ;
- MARGUERITE Caroline ;
- MARTIN Romain ;
- MASSON Delphine ;
- MURZOT Laetitia ;

- PAPE Gwenaëlle ;
- PICQUENARD Carolyne ;
- REGNIER Gwladys ;
- RENARD Sandrine ;
- THOURON Stéphanie ;
- TRONCY Lidwine ;
- VALERY Virginie ;
- VAUGEOIS Claire ;
- VERY Christelle ;
- WEIBEL Jacqueline ;
- MORIN Béatrice ;
- GESNOUIN Marie Jo ;
- GLOANEC Laure ;
- PECQUEUX Laurence ;
- DI NINO Virginie ;
- LEGALLOIS Béatrice ;
- ROYER Corinne ;
- FREULON Nadège ;
- LANDERBAL Palmyre ;
- LEBIEZ Anne ;
- Les administrateurs de garde désignés par ailleurs par le directeur général (décision n°2022.16).

A l'effet de signer pour le Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie, au nom du directeur général, le formulaire autorisant le transport de corps avant mise en bière au domicile du défunt, au domicile d'un membre de sa famille, ou à la chambre funéraire.

Article 6

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires déposer leur signature auprès de la direction des affaires générales et juridiques, et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions

Article 7

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace la décision n°201.118. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Article 8

La présente décision sera publiée sur le site du CHU Caen Normandie et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 9

La présente décision peut à compter de sa publication, faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Caen, le 10 juin 2022

Le directeur général du CHU Caen Normandie,
Directeur de l'établissement support du GHT
Normandie Centre

